

# Zones d'accélération des énergies renouvelables ZAER

---

Par DDT68  
Le 25 janvier 2024



## Rappel du contexte



2050

Objectif de neutralité carbone



2/3

Conso d'énergie à partir d'énergies fossiles



15 ans

Délai pour arriver à couvrir les besoins en électricité, quelque soit le mix énergétique



Pourquoi ?

Outre la sobriété énergétique, seul le développement massif des énergies renouvelables nous permettra de continuer à nous chauffer, nous déplacer, communiquer, tout en réduisant nos émissions de CO2.



Nécessité de planifier le développement des énergies renouvelables sur les territoires (et le principe de sobriété énergétique)



Loi sur l'accélération des EnR



# Ce qui est demandé aux communes, avec le soutien des EPCI

## Phase 1



Identifier les zones favorables à l'implantation d'énergies renouvelables

Mener une concertation publique (forme libre)

Prendre une délibération (avant le 1<sup>er</sup> mars 2024)

## Phase 2



Téléverser la proposition sur le portail EnR sur le compte commune (A CRÉER)

Avis de cohérence de l'EPCI (avant 31 mars 2024)

Instruction par les services de l'État puis transmission au CRE (avant fin avril 2024)

## Les échéances : ce que dit la loi

### Article L141-5-3 du code de l'énergie

"II.-2°(...), les communes identifient, par délibération du conseil municipale, des zones d'accélération mentionnés au I du présent article et les transmettent, dans un délai de **six mois** à compter de la mise à disposition des informations prévues au 1° du présent II (...)"

10 mai : Ouverture du portail EnR =  
mise à disposition des informations

+6 mois

Échéance initiale au 10  
novembre 2023

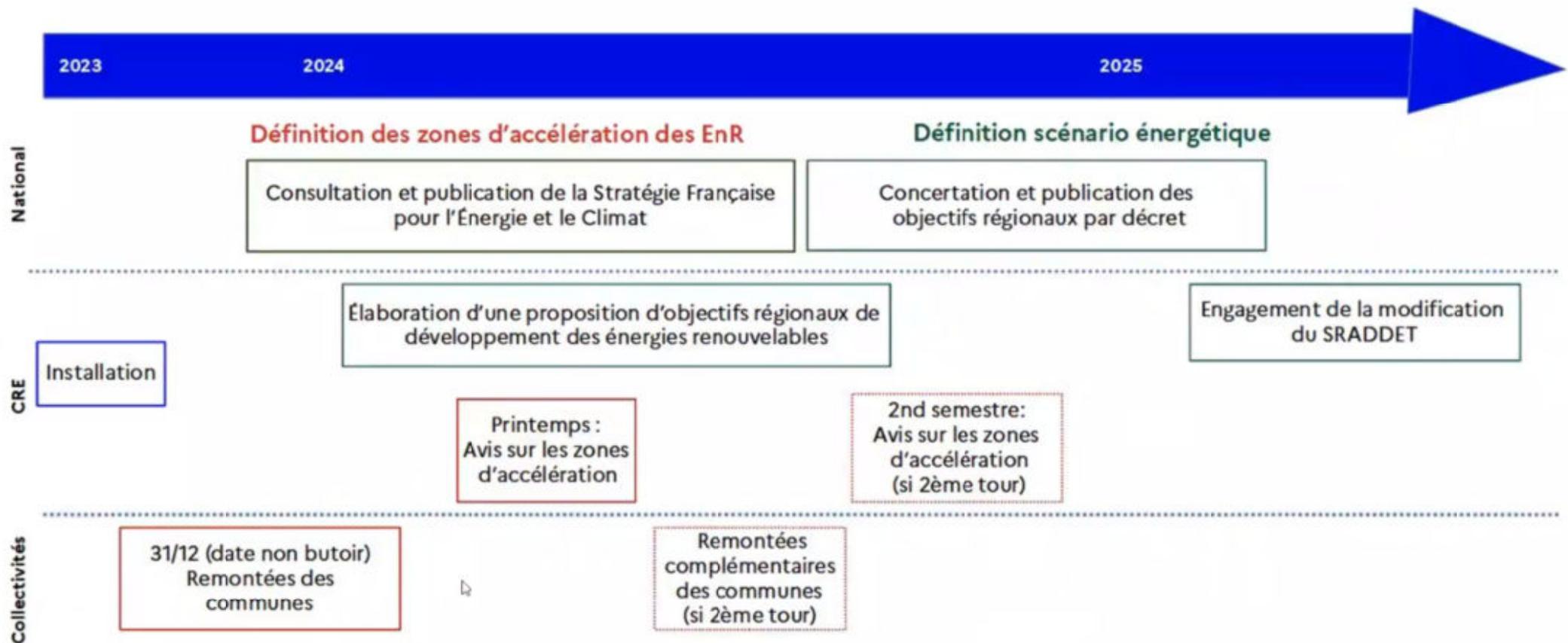
30 juin => Mme la ministre a acté le  
report de la date

**Échéance arrêtée au 31  
décembre 2023**

**Cependant, il est important de noter que cette date n'est pas une date butoir.**

**Des remontées au fil de l'eau sont possibles et encouragées après cette date.**

## Point d'actualités: installation CRE



# 64 décrets attendus

<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000046329719/?detailType=ECHEANCIER&detailId>

## Extraits

Article	Base légale	Objet	Échéance initiale
Article 54,	Article L. 314-36 , 39, 40, V, code de l'énergie Article L. 111-29, code de l'urbanisme	L'ensemble des modalités d'application de l'agrivoltaïsme	Septembre 2023
Article 93, I, 2°	Article L. 314-41, 2°, code de l'énergie	Modalités du versement de bonus de rachat tarifaire	Juin 2024 ou dès réponse de la Com. eur
	L.211-9 du Code de l'énergie	Composition du comité de projet pour les projets situés en dehors des ZA EnR	Septembre 2024

# *Lancement du portail EnR en décembre 2023*

---

- Visualisation des potentialités et des enjeux du territoires
- Tableau de bord pour les acteurs du dispositif : communes, EPCI, Etat, gestionnaire du parc
- Ce portail permettra à l'ensemble des parties prenantes d'échanger directement en ligne : avis à donner par l'EPCI et la DDT avant d'arrêter la carte
- Des améliorations/corrections sont prévues le 7 février 2024 pour faciliter l'analyse des données

<https://planification.climat-energie.gouv.fr/>

2023

Annonce du dispositif à venir, en copie aux EPCI, SCoT, PETR, PNRBV, AODE/SDE

### 4 REUNIONS D'ARRONDISSEMENT

Présentation du dispositif aux collectivités (maires, EPCI, PETR, ...)

3

SEPTEMBRE 2023

OCTOBRE - DECEMBRE 2023

### Réunion des conseils communautaires

Chaque EPCI s'organise pour coordonner son action avec les communes

4

### Délibération des communes

L'ensemble des 366 communes du département identifie les zones d'accélération EnR par délibération du conseil municipal et après consultation du public (modalités laissées libres)

5

AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE, LES REMONTÉES AU FIL DE L'EAU POSSIBLES JUSQU'AU 1ER MARS 2024

31 MARS 2024

### Avis de cohérence des EPCI

Les EPCI donnent un avis de cohérence sur les propositions des communes

6

### Le référent préfectoral

synthétise les retours et organise une conférence territoriale

7

MI AVRIL 2024

PRINTEMPS 2024

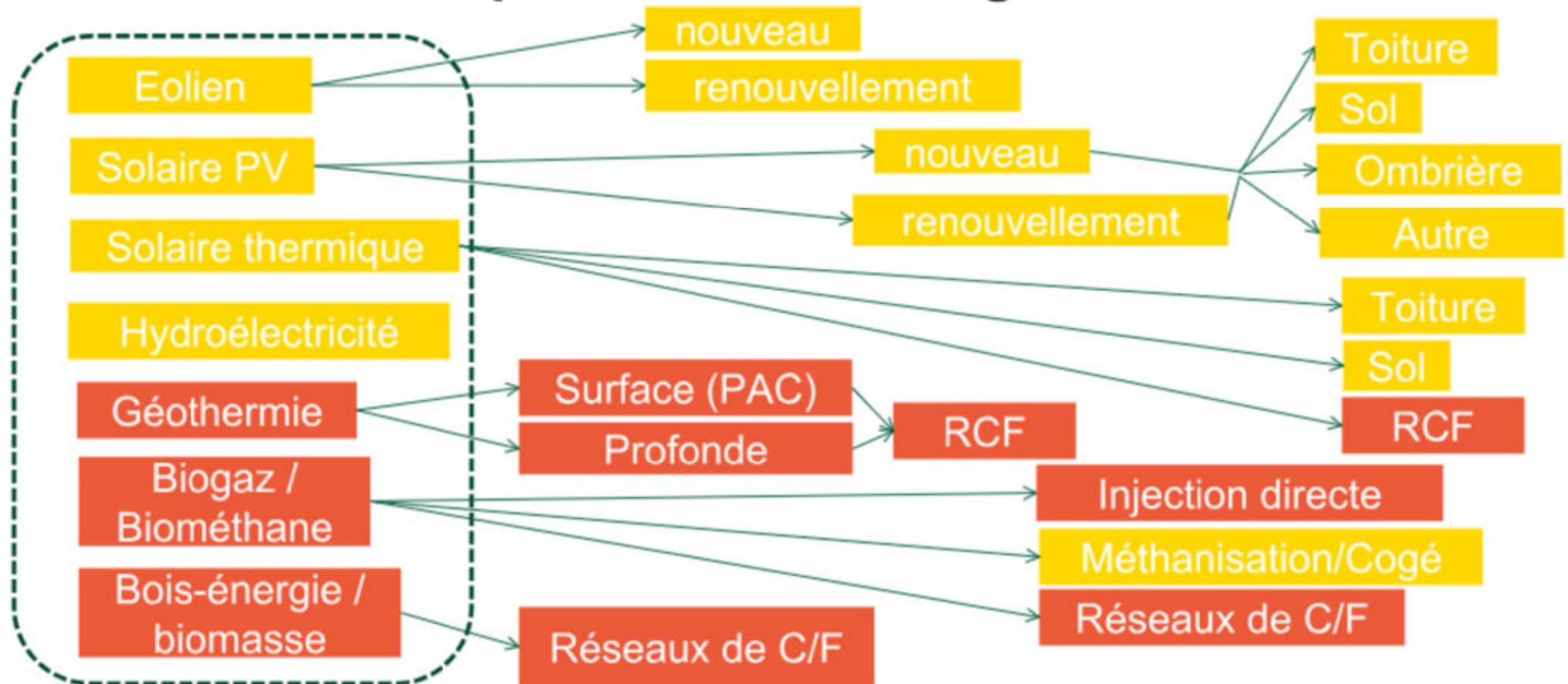
### Comité régional de l'énergie

Le CRE donne un avis sur le caractère suffisant des zones arrêtées pour l'atteinte des objectifs

8



## Attribut « filière de production d'énergie »



Attribut obligatoire

5 10/17/2023

# Temps d'échanges – démonstration en direct

